

## **A Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées**

*Le 11 février 2020,*

« Nos associations ont alerté régulièrement l'ARS, l'Éducation nationale et le Conseil Départemental de la situation dramatique des personnes handicapées en Loire Atlantique. Elles sont victimes du manque d'offres et de moyens répondant à leurs notifications MDPH.

Pour l'Education Nationale un nombre insuffisant de dispositifs ULIS, des difficultés de recrutement d'AESH. Pour le secteur Médico-Social un nombre de services et établissements médico-sociaux insuffisant pour accompagner pour les enfants et les adultes.

La Loire-Atlantique connaît de plus une démographie importante qui nécessite une attention particulière.

Les enfants qui ne peuvent être accueillis en établissement ou accompagner par un service se retrouvent par manque de dispositifs scolaires inclusifs dans des classes ordinaires. Loin d'être accueillante l'école devient un lieu de maltraitance sans l'organisation adéquate pour scolariser et accueillir dans de bonnes conditions.

Le chiffre de l'observatoire du handicap en Loire-Atlantique indique que près de 1800 personnes (enfants et adultes) sont aujourd'hui sans solution.

Le dispositif RAPT (Réponses Accompagnées Pour Tous) ne répond qu'à quelques situations complexes et un grand nombre de situations deviennent complexes du seul fait de la non réponse aux besoins et ceci sur des délais souvent supérieurs à 2 ou 3 ans. Ce sont des délais insupportables pour les familles qui sont souvent dans l'obligation de réorganiser leur vie pour garder leur enfants (de tous âges, y compris des adultes) à la maison.

Aujourd'hui, ce sont les familles, qui sur le terrain, sans passer par les associations crient leur désespoir, via les réseaux sociaux et appellent à manifester le 11 février devant les MDPH, hauts lieux symboliques, sur la non effectivité des droits des personnes handicapées, notamment des droits à l'éducation et aux soins des enfants, également dénoncé par le dernier rapport du Défenseur des Droits.

L'ensemble des associations du Comité de Coordination des Associations de Personnes Handicapées de Loire Atlantique (CCAPH 44), qui rassemble la quasi-totalité des associations du domaine du handicap comprend cette révolte et apporte son soutien à ce mouvement.

Copie :

ARS des Pays de la Loire

Education Nationale

Conseil Départemental de Loire Atlantique